

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Habiletés cliniques – Sage-femme 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1002.F.22

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales :

- Ab1 à Ab7
- Bb1 et Bb3
- Cb2
- Db1, Db2, Db3
- Eb1
- Fb1, Fb2, Fb3
- Gb1, Gb2, Gb3, Gb4

À l'issue du module l'étudiant.e sera capable de :

- Identifier et décrire les activités principales de soins de la sage-femme.
- Démontrer un raisonnement sur la base d'une argumentation.
- Obtenir le certificat BLS-AED.
- Maîtriser le calcul médical simple et sans calculatrice concernant les concentrations : calculs de doses et de débits.
- Connaître les bases de la physiologie et des examens cliniques des champs principaux des sages-femmes.
- Appliquer les bases de soins dans des contextes simples et physiologiques.
- Connaître les différents outils de travail de la sage-femme.
- Réaliser des soins obstétricaux et généraux selon les règles ci-dessous :
Organisation, Responsabilité, Sécurité, Confort, Economie, Ergonomie, Efficacité, Transmission, Durabilité, Qualité relationnelle du soin.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus :

- Ateliers de soins de base
- Atelier massage du bébé
- Atelier de soins obstétricaux

- Calcul médical sans calculatrice
- Séminaire raisonnement en physiologie des systèmes en cas de stress
- Jeux de rôle 1^{er} jour post-partum
- Jeux de rôle naissance et Apgar
- Cours de sémiologie abdominale : digestive et gynécologique
- Cours soins pré et post opératoires
- Examen clinique du nouveau-né sain
- Cours-réponses examen clinique du nouveau-né
- Introduction au raisonnement clinique du PQRSTUIV et de ISBAR
- Brevet BLS-AED : cours théoriques, pratiques et évaluation
- Vocabulaire médical

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaire
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratique simulée
- Examen clinique (ou atelier pratique ; ou jeux de rôles)
- Autre

Exigences de fréquentation :

20% d'absence tolérées sur le nombre d'heures total de cours en présentiel. Les cours mentionnés ci-dessous ont leurs propres exigences.

Cours à présence obligatoire (100% de présence) :

Pratique Simulée – Atelier pratique – Examen clinique – Pratique réflexive – Jeux de rôle – Accompagnement corporel – Relation professionnelle – Séminaire

Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

Si les absences cumulées aux cours à présence obligatoire (avec certificat médical) et aux cours non désignés comme tels dépassent 20% du temps de présentiel total du module, l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s).

5. Modalités d'évaluation et de validation

Prérequis pour se présenter à l'examen :

- Avoir réussi le test formatif de calcul médical sans calculatrice. 100% est requis.
- Réaliser au minimum 6 injections durant les périodes de formation pratique (document de validation sera fourni)

Si l'étudiant.e n'a pas obtenu les prérequis cités, elle-il ne peut pas se présenter aux examens du module.

L'**évaluation** du module repose sur :

A. *Un examen pratique (deux soins aseptiques) (coefficient 1).*

- Période : *semaine 6 ou 7. La date définitive sera communiquée dès que possible.*

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Les deux prérequis doivent être réalisés. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation
- Modalités : Examen pratique. Valider le ou les deux soins en cas d'échec à un ou deux soins lors du premier examen.
- Période : semaine 29

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : semaine 51

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Christiane Sutter

Enseignant.e.s : *voir syllabus*

Descriptif validé le 25.08.2023 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière